

# 10<sup>ème</sup> Conseil fédéral 23-27 septembre 2019

Saint Jean de Monts le 24 septembre 2019



La «Révolution» libérale d'Emmanuel Macron accélère et amplifie les mesures régressives et contre réformes engagées par ses prédécesseurs. Il s'acharne à vouloir détruire le modèle social issu du programme du Conseil National de la Résistance au lendemain de la seconde guerre mondiale même si celui-ci était perfectible.

Le démantèlement des services publics s'accélère. Les MEF, avec leurs missions de contrôle hier encore «au coeur de la République», sont aujourd'hui reniées et dilapidées au profit de la «libre entreprise», entre «société de confiance» pour les plus aisés, «droit à l'erreur» pour les mêmes et privatisations. Les lois Travail renforcent le pouvoir des actionnaires pendant que la loi de transformation de la Fonction Publique achève de fragiliser le rôle et la place des fonctionnaires en sabotant les garanties de leur statut au service de l'intérêt général, bafouant nos principes républicains égalitaires. Privé, public, la condition générale des salarié.e.s, des fonctionnaires, de celles et ceux «qui ne sont rien», est promise à précarisation générale.

## Retraites : **finances Solidaires** profitons de la vie !

### Précarité à vie...

Tout ça fait système ! Tout cela au service de l'intérêt de quelques un.es (celles et ceux «qui réussissent»). Le nouveau système à points bouleverse les paramètres et repères. Même attaqués, ils permettraient encore aux salarié.es de revendiquer des droits liés à cotisations et de se projeter dans leur avenir au-delà de leur période d'activité professionnelle. Système à points au prétexte de projections démographiques et économiques à long terme qui n'ont pas plus de fiabilité que les prévisions météorologiques du même acabit.

### ... ou retraite incertaine ?

Les contre réformes des retraites de 1993, 2003 et 2008, concernant respectivement les régimes du secteur privé, de la Fonction Publique et les régimes spéciaux, ont aligné par le bas une série de paramètres qui restaient néanmoins connus des salarié.e.s et fonctionnaires :

- ▶ passage de 37,5 à 40 annuités pour le taux plein,
- ▶ indexation des pensions sur les prix,
- ▶ décote de 5% par année manquante.

Par la suite le report de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans et de l'âge limite d'activité à 67 ans, l'allongement de la durée de cotisations jusqu'à 43 ans pour bénéficier du taux plein ont renforcé la précarisation des salarié.es face à la retraite et le temps venu de celle-ci.

**Le Premier Ministre Édouard Philippe a déclaré le quasi équilibre de la branche retraite, ce qui ne devrait donc pas nécessiter une réforme.**

C'est sans compter avec la cupidité et la rapacité des intérêts financiers. Car, aujourd'hui, ces intérêts ont changé de dimension et de niveau d'ambition qu'ils affichent désormais sans retenue : **réduire leur contribution, augmenter leurs profits via les fonds de pension.**

### Demain l'aumône !

Avec les 3% de déficit public autorisé par l'Union Européenne, il s'agit de bloquer arbitrairement à 13,8 % la part du PIB consacrée aux pensions quel que soit le nombre de pensionné.e.s. Celles et ceux qui entendent enfin profiter du temps de la retraite pour ne plus être soumis aux aléas, pressions et risques d'une vie active de plus en plus incertaine, risquent de déchanter.

À l'heure où pas loin de 50 milliards d'euros de dividendes ont été distribués au 2<sup>ème</sup> trimestre aux actionnaires des entreprises françaises (*chiffre de l'OCDE qui n'est pas réputée pour être une officine gauchiste*), il s'agit cyniquement d'«offrir» aux salarié.es le choix entre travailler plus longtemps ou espérer une pension qui ne soit pas une simple allocation de survie ! La part du gâteau consentie aux retraites par le gouvernement ne doit surtout pas dépasser les 13,8%. Autrement dit, après les incertitudes de la vie active s'ajoutent celles de la date du départ et du montant de la retraite.



## Une réalité sociale déniée

Le Premier Ministre a l'outrecuidance de prétendre que les habitant.es de ce pays ont compris qu'il fallait travailler plus longtemps puisqu'ils et elles partent en moyenne à 63,5 ans, oubliant les mesures qui les y obligent.

Il omet sciemment d'autres données rendant son propos impertinent voire insultant :

► **l'espérance de vie en bonne santé** était en 2016, en moyenne, pour les femmes, de 64,1 ans et, pour les hommes, de 62,7 ans, faisant de la France un des mauvais élèves en Europe.

Le développement des risques psycho sociaux lié aux méthodes managériales et aux incertitudes de la vie professionnelle risquent fort de faire baisser cette espérance. D'ailleurs l'espérance de vie progresse elle même moins vite. **Néanmoins une chose est sûre : plus on est aisé, plus l'espérance de vie demeure élevée...**

*Le gouvernement veut-il faire mourir les salarié.es au travail ? Ou bien les contraindre aux petits boulots ou « mini jobs » la retraite venue ?*

► L'« **espérance de vie professionnelle** », c'est à dire le temps passé en activité professionnelle, était en moyenne de 35 ans pour la génération née en 1970 du fait de l'allongement des études, du chômage... sans omettre les carrières heurtées des femmes.



## Des considérations purement financières

Exiger 43 ans pour un taux plein (tout comme calculer sur les 25 meilleures années au lieu des 10 dans le secteur privé) était déjà lourd de conséquences sociales. Instaurer une retraite par points sur toute la durée de la vie active, c'est renforcer la précarité et les inégalités tout au long de la vie de la naissance à la mort.

Avec le système par points, le montant de la pension dépendra désormais du taux de croissance et de l'espérance de vie de la génération (année de naissance). Nous serons bien loin du principe qui fonda la Sécurité Sociale en 1945 : «**chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins**».

*À l'avenir, passer sa vie ou survivre au travail pourrait être la morale de la nouvelle société « en marche » si la logique du nouveau système n'était pas au seul service des intérêts financiers.*

J.P. Delevoye l'avoue lui-même dans son rapport : «**Si l'on souhaite maintenir constant le niveau de dépenses de retraite dans le PIB, il faudra que le rythme de progression de la valeur du point soit inférieur à celui du PIB, pour faire face à l'augmentation de cette espérance de vie**». Autrement dit, potentiellement, plus les retraité.es vieillissent, plus elles et ils seront condamnés à s'appauvrir.



## Des inégalités systémiques

Emmanuel Macron vend son projet en prétendant qu' «un euro cotisé donnera les mêmes droits».

En réalité, il ignore volontairement les inégalités. Déjà tout le monde ne pourra pas cotiser le même nombre d'euros puisque cela dépendra du niveau du salaire.

La répartition s'effectuant au sein d'une génération (*par année de naissance*), compte tenu des euros constituant son salaire et de l'espérance de vie d'un cadre, les euros versés par un.e salarié.e au SMIC et à l'espérance de vie moins longue contribueront à financer et augmenter le montant de la pension du cadre.

Ce sera tout sauf l'«universalité» vantée. Pour ne citer qu'elles et eux, les agent.es hospitalièr.es ne bénéficieront plus d'un départ

anticipé en lien avec la pénibilité de leur activité, mais les forces de l'ordre demeureront en «*catégorie active*». **Signe sans doute que le gouvernement compte y recourir de plus en plus...**

Les « **solidarités** » (« *droits familiaux* » ou *majorations pour enfant.s, réversion*), points placés sur le compte personnel de la ou du bénéficiaire, seront également organisées dans un cadre budgétaire figé arbitrairement au sein des 13,8%. Elles seront payées par des recettes fiscales, variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire pour le gouvernement, ou payées par des cotisations Fonds de Solidarité Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, UNEDIC victimes des baisses et exonérations décidées par ce même gouvernement. Celui-ci est d'ailleurs revenu dans le dernier Projet Loi de Finances de la



Sécurité Sociale ( PLFSS ) sur le principe de leur compensation intégrale (dans les faits le gouvernement n'honore déjà pas celle-ci), avec l'objectif de partager entre l'État et la Sécurité Sociale le coût de la baisse de ces prélèvements obligatoires en fonction leur affectation.

## Gestion de nos retraites confisquée !



Le cadre budgétaire sera fixé pour 5 ans par le gouvernement et le parlement. Le Conseil d'Administration paritaire de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle se contentera de discuter les mesures techniques et de faire des propositions au gou-

vernement qui daignera les prendre en compte ou non. De même le gouvernement ne sera pas obligé de répondre aux propositions de modification de ce Conseil d'Administration et décidera des conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositif retraites anticipées) et des dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum retraite).

La revalorisation des pensions dépendra elle-même selon les préconisations de J.P. Delevoye d'un « **facteur X** » intégrant la conjoncture économique pour «*flexibiliser*» les pensions servies.

**C'est en réalité la fin d'une gestion paritaire d'un système de pensions fondé sur des droits.**

*Le gouvernement décidera de fait du versement de ce qui équivalra dès lors à une simple allocation, sans lisibilité réelle pour les futur.es salarié.es en activité ou en retraite.*

Pour celles et ceux qui auront le moyen de compléter leur retraite par des systèmes privés, le gouvernement a bien veillé à prendre des dispositions fiscales pour les y encourager. Tout bénéfice pour les intérêts financiers et boulevard pour les fonds de pensions.

# Travailler toujours plus ou travailler moins !

C'est ignorer la tendance lourde à la baisse générale du temps de travail. En deux cent ans la productivité horaire a été multipliée par 32, c'est-à-dire qu'un.e salarié.e travaille aujourd'hui 2 fois moins tout en produisant 16 fois plus. Pour partager la richesse, il faut donc poursuivre la réduction du temps de travail hebdomadaire et réduire le nombre d'annuités pour partir plus tôt en retraite à taux plein en activité mais également sur la durée de la vie.



# Vivre pour vivre, et non pour survivre !

Contre le système à points et son rapt sur nos retraites au profit des intérêts financiers, les syndicats de la fédération Solidaires Finances et leur interprofessionnelle revendiquent :

- ▶ un maintien des droits acquis aux Finances (IMT, NBI) ;
- ▶ un système de retraite par répartition fondé sur les solidarités et l'égalité femmes/hommes se traduisant à terme par une égalité en pension de droit direct (sans dépendre des droits du conjoint par exemple) ;
- ▶ le maintien du code des pensions civiles pour les fonctionnaires ;
- ▶ un départ légal à la retraite à taux plein à l'âge maximum de 60 ans ;
- ▶ un taux de remplacement à 75% pour le taux plein, et une retraite au moins égale au SMIC ;
- ▶ diminuer la durée de cotisation pour se rapprocher des durées actuelles constatées : 32 années cotisées et 37 années validées ; le nombre de 37,5 annuités n'était déjà pas tombé du chapeau ;
- ▶ pour toutes et tous, la prise en compte des spécificités des métiers (pénibilités), générant un départ avant 60 ans, notamment pour les agents de la surveillance à la Douane.

Ces revendications sont justes mais relèvent d'un sujet que E. Macron refuse d'aborder : celui d'une nouvelle répartition des richesses, rendant notamment le financement de la protection sociale possible sans faire payer l'ensemble de la population.

Dans le même temps, les multinationales et les actionnaires organisent l'optimisation et la fraude fiscales privant ainsi l'Etat de ressources indispensables et s'exonèrent de participer à la Protection sociale

**À nous toutes et tous  
de l'obliger  
par notre mobilisation et  
notre détermination  
à abandonner  
son projet régressif, pour  
reconstruire une société  
solidaire !**

